

**Décision n° 2022-0894**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques, des postes**  
**et de la distribution de la presse**  
**en date du 22 avril 2022**  
**attribuant des ressources en numérotation à**  
**la société ONVOY Communications Limited**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société ONVOY Communications Limited reçu le 20 avril 2022, sollicitant l’attribution de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 29 avril 2022, les ressources en numérotation indiquées dans le tableau ci-dessous sont attribuées, jusqu'au 29 avril 2024, à la société ONVOY Communications Limited (immatriculée au registre du commerce et des sociétés des Pays-Bas sous le numéro 75380307) pour une utilisation dans les territoires correspondants.

Type de ressources	Ressources attribuées	Territoire
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 01 85	National
Numéros géographiques	01 89 95	ZNE Paris
Numéros géographiques	02 59 49	ZNE Nantes
Numéros géographiques	03 76 36	ZNE Lille
Numéros géographiques	03 92 22	ZNE Strasbourg
Numéros géographiques	04 12 32	ZNE Marseille
Numéros géographiques	04 23 25	ZNE Nice
Numéros géographiques	04 51 44	ZNE Lyon
Numéros géographiques	04 85 65	ZNE Grenoble
Numéros géographiques	05 25 54	ZNE Bordeaux
Numéros géographiques	05 37 06	ZNE Toulouse
Numéros polyvalents	09 73 90	Métropole
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 02 57	National
Préfixe RIO fixe	KG	National

**Article 2.** La société ONVOY Communications Limited acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup>, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

**Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

**Article 4.** Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société ONVOY Communications Limited et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 22 avril 2022

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations  
Légales